



5^{ème} AUTO-CROSS ET SPRINT-CAR de SOUGY

REGLEMENT PARTICULIER

17 et 18 MAI 2025

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Loiret organise les 17 et 18 mai 2025 avec le concours de l'**ECURIE ORLEANS** une compétition automobile nationale d'Auto-Cross et de Sprint-Car intitulée :

5^{ème} Auto-Cross et Sprint-Car de SOUGY qui se déroulera sur le circuit d'Orléans Sougy.

Cette compétition compte pour le Trophée National d'Auto-Cross et de Sprint-Car, pour le Challenge ORNEC 2025 (C79-2025 du 26/02/2025) et pour le Challenge de l'Ouest d'Auto-Cross et Sprint-Car (C51-2025 du 17/02/2025).

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Régionale du Sport Automobile Centre Val de Loire sous le numéro LSAC-VDL 11/2025 en date du 07/03/2025 et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 224 en date du 13/03/2025.

La participation des concurrents étrangers est autorisée.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Gilles ROUX</i>	<i>15-04 1482</i>
Membre du Collège	<i>Jean François RAVIER</i>	<i>08-01 196469</i>
Membre du Collège	<i>Patrick GASCARD</i>	<i>12-05 162732</i>
Directeur de Course responsable de l'épreuve	<i>Jacky OLIVAIN</i>	<i>03-24 3272</i>
Directeur de Course adjoint Auto-Cross	<i>Jean Paul RICHARD</i>	<i>12-05 250666</i>
Directeur de Course adjoint Sprint car	<i>Jean Yves BRISSET</i>	<i>15-04 3244</i>
Directeur de course adjoint - grille départ	<i>Olivier LAVILLE</i>	<i>15-03 188439</i>
Adjoint à la Direction de Course - Départ	<i>Jean-Charles TISSIER</i>	<i>15-03 11274</i>
Adjoint à la Direction de Course - Arrivée	<i>Joël DORADOUX</i>	<i>11-17 1383</i>
Secrétaire direction de course – Main courante	<i>Isabelle RAVIER</i>	<i>08-01 196916</i>
Commissaire Technique - Référent	<i>Jean Louis REVERCHON</i>	<i>04-21 6835</i>
Commissaire Technique - Responsable	<i>Patrick DESBAIT</i>	<i>15-03 9740</i>
Commissaire Technique	<i>Patrick VERVAET</i>	<i>15-04 221227</i>
Commissaire Technique	<i>Olivier HERHEL</i>	<i>15-03 15550</i>
Commissaire Technique	<i>Michel TOURLOURAT</i>	<i>15-04 8826</i>
Commissaire Technique	<i>Pierre LAUDAT</i>	<i>15-03 307664</i>
Secrétaire Technique	<i>Martine REVERCHON</i>	<i>04-09 14505</i>
Chargé des relations avec les concurrents	<i>Jacques CHAUMERON</i>	<i>15-04 8066</i>
Chargé des relations avec les concurrents	<i>Gérard TREMBLAY</i>	<i>15-04 209337</i>
Chronométrateur – Référent	<i>Patrice GAASCH</i>	<i>04-16 32392</i>
Chronométrateur	<i>Stéphanie HENRY</i>	<i>12-05 316047</i>
Chronométrateur stagiaire	<i>Margaux PICARD</i>	<i>03-24 375568</i>
Chronométrateur stagiaire	<i>Hugo SOULAT</i>	<i>15-04 359688</i>
Juge de Fait	<i>Jean Claude DUMAS</i>	<i>15-03 19186</i>
Juge de Fait	<i>Thomas LASSAGNE</i>	<i>12-01 42025</i>
Responsable du plan d'identification	<i>Jean-Marc NIZON</i>	<i>15-04 188554</i>
Médecin Chef	<i>Patrice DIACONO</i>	<i>15-04 27240</i>
Speaker	<i>Julien LEGENTILHOMME</i>	<i>12-05 245099</i>
Speaker	<i>Joël MICHAU</i>	<i>15-04 59561</i>
Responsable mise en place Moyen de Secours	<i>Pascal PERDEREAU</i>	<i>15-04 236677</i>
Responsable du Service Presse	<i>Roger SOULAT</i>	<i>15-04 4825</i>
Responsable Remise en état du terrain	<i>Pascal PERDEREAU</i>	<i>15-04 236677</i>
Responsable Sécurité	<i>Julien PINOT</i>	<i>01-52 167009</i>
Gestion des Engagements - ORNEC -	<i>Céline LELEU</i>	<i>01-08 181513</i>
Gestion des Engagements - Ouest -	<i>Margaux LEGENTILHOME</i>	<i>12-05 315875</i>
Communication Organisateur – ORNEC - FFSA	<i>Jérémy STARK - Vincent PERDEREAU</i>	

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA Loiret et l'organisateur technique est l'Ecurie Orléans.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	<i>Dès réception du Visa de la FFSA</i>
Clôture des engagements	<i>Mercredi 14 mai à 24h00</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Jeudi 15 mai à 12h00</i>
Date et Lieu de la Compétition	<i>17 et 18 mai 2025 Circuit de Sougy</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Vendredi 16 mai à 18H30 Salle du Collège</i>
Vérifications administratives et techniques	<i>Samedi 17 mai de 7H00 à 9H00</i>
Horaire des essais non chronométrés	<i>Samedi 17 mai de 8h00 à 9h30</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>Samedi 17 mai de 9h30 à 12h00</i>
Briefing obligatoire oral	<i>Samedi 17 mai à 12h15 sur la grille de départ</i>
Manches A et B	<i>Samedi 17 mai à partir de 14h00</i>
Manche C et ½ finales	<i>Dimanche 18 mai à partir de 8h15</i>
Finales	<i>Dimanche 18 mai à partir de 15h30</i>
Affichage des résultats provisoires sur ITS RESULT	<i>15 minutes après chaque finale</i>
Remise des prix	<i>Podium après chaque Finale en-dehors du circuit.</i>

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 17 mai 2025 de 7h à 9h. Il n'y aura pas de convocation individuelle envoyée aux pilotes. Si à la date de parution de la liste des engagés le pilote ne figure pas sur cette liste, il lui appartient de prendre contact avec les responsables des engagements, Céline LELEU au n° de téléphone 06.11.89.20.64 (ORNEC) ou Margaux LEGENTILHOMME au n° de téléphone 07.81.42.09.75 (Challenge de l'Ouest).

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront à compléter, enregistrer et payer sur la plateforme « Engage Sport » à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au **Mercredi 14 Mai** à 24H00 ; pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- **160 € avec la publicité de l'organisateur jusqu'au mercredi de la semaine précédant l'épreuve.**
- **320 € sans la publicité de l'organisateur jusqu'au mercredi de la semaine précédant l'épreuve.**
- **200 € avec la publicité de l'organisateur jusqu'au mercredi précédant l'épreuve**
- **400 € sans la publicité de l'organisateur jusqu'au mercredi précédent l'épreuve**

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 80, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les Titres de Participation sont admis en Sprint-Car (TPRT) et en Auto-Cross (TPNT).

Les Titres de Participations sont à prendre directement sur le site de la « FFSA/souscrire une licence FFSA en ligne » à chaque épreuve et validée au moins 48h avant l'épreuve ; Il n'y aura pas de prise de TP sur l'épreuve lors des vérifications administratives.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Selon règlement spécifique de chaque discipline.

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'organisateur du Challenge ORNEC. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque lot de numéro est vendu 30 € (Un premier lot de numéro est donné lors de l'adhésion au Challenge ORNEC)

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'Auto-Cross et le Sprint-Car de Sougy dérouleront sur le circuit d'Orléans Sougy. Il est long de 987 mètres et la largeur est comprise entre 14 mètres et 18 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 26 Août 2024 sous le numéro 45 15 24 0578 AC Nat 0987.

L'accès au circuit se fait par la route reliant ARTENAY à PATAY

6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Tableau d'affichage virtuel ITS RESULTS

En cas de dysfonctionnement du tableau virtuel, le tableau d'affichage sera situé devant la Direction de Course.

Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Il est également possible de contacter l'organisation avant l'épreuve au numéro de téléphone 06.11.89.20.64 (ORNEC) ou 07.81.42.09.75 (Challenge de l'Ouest) et pendant la compétition au numéro de téléphone suivant : 06.86.50.90.90.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours et manches seront conformes à la réglementation générale.

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes aura lieu sur la grille de départ samedi 17 mai 2025 à 12h15.

7.4.1P. ZONE D'ASSISTANCE TEMPORAIRE

Cette zone est située en sortie de piste juste avant la pré grille et l'accès piste ; elle est indiquée sur le plan du circuit.

7.6P. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché (ITS RESULTS) 15 minutes maximum après chaque finale. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

L'entente du bureau de l'ORNEC et des Organisateurs, a fait le choix de ne pas distribuer de primes monétaires d'arrivée. En revanche chaque Organisateur du Challenge ORNEC s'engage à verser une certaine somme pour la remise des prix de fin d'année.

10.3P. COUPES

Une coupe sera remise aux 3 premiers de chaque finale.

10.4P. REMISE DES COUPES

La remise des coupes aura lieu après chaque Finale en-dehors du circuit devant la Direction de Course.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 7 Postes

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 de type ABC 6KG

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : entre 15 et 20 commissaires

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : non

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Plan du circuit

Arrêté préfectoral portant homologation du circuit

Livret sécurité

Attestation du Directeur de course responsable de l'épreuve

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement de tout concurrent présentant des troubles du comportement pouvant porter atteinte à la sécurité générale de la manifestation.

L'accès au parc " CONCURRENTS" est strictement réservé aux véhicules tracteurs avec remorques et aux véhicules de compétition. 2 accès par voiture de course

Les remorques seront ensuite OBLIGATOIREMENT garées dans le parc " REMORQUES "par vos soins.

Le parc "CONCURRENTS" sera fermé le Vendredi 16 Mai à **23H30**

Ouverture le samedi 17 mai à 6H00

Possibilité de stationnement provisoire sur le parking " SPECTATEURS"

Dans le paddock, les réserves de carburants ne sont autorisées que dans des jerrycans métalliques.

Chaque structure de pilote devra disposer de :

Un extincteur de 6kg visible et a portée opérationnelle affecté à la structure

Un extincteur de 6kg par voiture

Ils devront être de type ABC aux normes NF3.

Une bâche au sol d'au moins 5m x 4m devra être mise en dessous des voitures de course pendant toutes les opérations d'assistance mécanique sous peine d'une amende de 200 euros.

Il est strictement interdit, pour raison de sécurité, de brancher des *matériels de cuisson, des climatiseurs* ou des *congélateurs* sur le réseau électrique de l'organisateur.

Les prolongateurs électriques utilisés par les concurrents pour alimenter leur structure doivent être aux normes NCF 15-100, type de câble H07 RN F3g 2-5 en 16 ampères.

Seuls les barbecues à gaz et à foyer fermé aux normes NF seront acceptés.

Les concurrents doivent obligatoirement reprendre leurs produits polluants et leurs déchets.

Tous les déchets alimentaires devront être emmenés par les concurrents.

EN AUCUN CAS, CES PRODUITS ET DECHETS NE DOIVENT ETRE LAISSES SUR PLACE.

(amende de 200€ prévue dans l'art 8.1 de la réglementation Générale Auto-Cross et Sprint-Car 2025)

La vitesse est limitée à **10Km/h** sur le site, des contrôles seront effectués.

Tout comportement impoli envers les bénévoles et membres de l'organisation fera l'objet d'une demande de sanction auprès du Collège des commissaires sportifs.

VOUS ETES RESPONSABLE DE VOS ACCOMPAGNATEURS.

En cas de non-respect l'organisateur pourra exclure le pilote ainsi que ses accompagnants et sans remboursement des frais d'inscription.

IMPORTANT : l'accès au circuit, pour tous, se fera par l'entrée spectateurs.